



Distr. : Générale
7 décembre 2005



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Français
Original : Anglais

**Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et
les meilleures pratiques environnementales**
Première réunion
Genève, 28 novembre-2 décembre 2005

Rapport de la première réunion du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales

Introduction

1. Le Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales a été institué en application de la décision SC -1/19, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants lors de sa première réunion, en mai 2005.
2. La première réunion du Groupe d'experts s'est tenue au Centre de conférence international de Genève, du 28 novembre au 2 décembre 2005. M. Gang Yu (Chine) et M. Bo Wahlström (Suède) ont fait fonction de coprésidents de la réunion.

I. Ouverture de la réunion

3. Le Coprésident a déclaré la réunion ouverte le lundi 28 novembre 2005, à 10 heures.
4. M. John Whitelaw, Directeur adjoint du Service « Produits chimiques » du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé que le Groupe d'experts devait s'acquitter d'une tâche ardue, à savoir améliorer voire renforcer, en deux réunions seulement – et éventuellement entre les sessions – le projet de directives sur les meilleures techniques disponibles et d'orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales et soumettre le résultat de ses travaux à la Conférence des Parties lors de sa troisième réunion. Notant que 2005 avait été une année particulièrement chargée pour ce qui est des activités menées dans le domaine des produits chimiques au niveau international, il a appelé l'attention sur les initiatives destinées à renforcer la gestion des produits chimiques et des déchets à l'échelle mondiale, et notamment sur la négociation de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et sur les mesures visant à exploiter les synergies entre la Convention de Stockholm, la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontière de déchets dangereux et de leur élimination et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire, qui avait été distribué sous la cote UNEP/POPS/EGBATBEP.1/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux;
 - c) Rapport du secrétariat sur les travaux préparatoires à la réunion.
3. Nouveaux travaux à entreprendre pour améliorer voire renforcer, si nécessaire, les directives sur les meilleures techniques disponibles et les orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales visées par les dispositions de l'article 5 de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
4. Préparatifs de la réunion suivante
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

B. Organisation des travaux

6. Le Coprésident a appelé l'attention sur les objectifs et les résultats possibles de la réunion tels qu'ils sont exposés dans la note de scénario pour la réunion (UNEP/POPS/EGBATBEP.1/INF/1) et sur le projet de calendrier pour la semaine (UNEP/POPS/EGBATBEP.1/INF/2).
7. Le Groupe d'experts a décidé de mener ses travaux en plénière et de créer, au besoin, des groupes de contact ouverts aux observateurs et aux membres du Groupe d'experts.

C. Rapport du secrétariat sur les travaux préparatoires à la réunion

8. Le secrétariat a exposé brièvement les travaux qu'il avait menés en prévision de la réunion du Groupe d'experts, en appelant l'attention notamment sur les mesures prises pour assurer la participation des experts et des observateurs conformément au mandat du Groupe d'experts.

D. Participation

9. Les experts ci-après désignés par les gouvernements ont participé à la réunion :
 Mme Steffi Richter (Allemagne), M. Luis Alberto Tournier (Argentine), Mme Anahit Aleksandryan (Arménie), M. Chris Mobbs (Australie), M. Siegmund Böhmer (Autriche), M. Chabi Séké Morakpai (Bénin), M. Moore Moffat (Botswana), M. Carlos Eduardo Komatsu (Brésil), M. Patrick G. Finlay (Canada), M. Alex Kurt Berg Gebert (Chili), M. Gang Yu (Chine), M. Ahmed Houssein Bouh (Djibouti), M. Ignacio Quintana San Miguel (Espagne), Mme Hille Hyttiä (Finlande), M. Emmanuel Fiani (France), M. Sam Adu-Kumi (Ghana), M. Stefan Einarsson (Islande), M. Shinichi Sakai (Japon), M. Francis Kihumba (Kenya), Mme Ruta Bendere (Lettonie), M. José Maria Lorenzo Alonso (Mexique), Mme Tuul Tudevbar (Mongolie), M. Oladapo A. Afolabi (Nigéria), Mme Christel Benestad (Norvège), Mme Louise Wickham (Nouvelle-Zélande), M. Saeed bin Ali Al-Zedjali (Oman), Mme Katrina Solien (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Mme Genandrialine L. Peralta (Philippines), Mme Lina Margarida Guerreiro Morais Pereira (Portugal), M. Fliur Z. Macaev (République de Moldova), M. Ivan Holoubek (République tchèque), Mme Nicola Lettington (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Aloys Kamatari (Rwanda), Mr. B o Wahlström (Suède), M. Hans-Peter Fahrni (Suisse), M. Nares Chuersuan (Thaïlande), M. Lotfi Ben Said (Tunisie), Mme Marisol Mallo (Uruguay) et M. Tomas Perruolo (Venezuela, République bolivarienne du).

10. Les experts non-membres ci-après ont également assisté à la réunion : Mme Heidelore Fiedler (PNUE), Mme Catalina Marulanda (Banque mondiale), M. Jindrich Petrlík (Association Arnika), M. Willem van Loo (Association européenne du ciment et Initiative Ciment pour le développement durable), M. Jack Weinberg (Environmental Health Fund), M. William F. Carroll (Conseil international des associations chimiques), M. Emmanuel Maria C. Calanzo (Alliance mondiale pour les alternatives aux incinérateurs), M. Arseen Seys (Conseil mondial du chlore) et M. Clifton Curtis (Fonds mondial pour la nature).

11. On trouvera une liste complète des participants, y compris les observateurs de gouvernements, ceux d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres, dans le document UNEP/POPS/EGBATBEP.1/INF/7.

III. Amélioration ou renforcement des directives

12. Présentant le point 3 de l'ordre du jour, le secrétariat a fait un bref exposé au sujet du projet de directives sur les meilleures techniques disponibles et d'orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales¹ figurant dans le document UNEP/POPS/COP.1/INF/7. L'attention a été appelée sur la structure actuelle des directives, qui étaient subdivisées en sections I à IV, consacrées aux questions générales, et V et VI, portant sur les catégories de sources particulières inscrites dans les parties II et III de l'Annexe C à la Convention de Stockholm. Il a été noté qu'une liste complète de références et de données bibliographiques relatives aux directives était fournie sur le site Internet de la Convention.

A. Revue générale des directives

13. Le Groupe d'experts avait été chargé par la Conférence des Parties de mener à bien les nouveaux travaux à entreprendre pour améliorer voire renforcer, si nécessaire, les directives. En conséquence, le Groupe d'experts a examiné un certain nombre de questions.

1. Amélioration du document pour le rendre plus facile à comprendre et à utiliser

14. En ce qui concerne l'amélioration du document pour le rendre plus facile à comprendre et à utiliser, le secrétariat a présenté deux modèles. Le premier consistait à réduire la taille du document en supprimant la section IV (compilation des résumés) et en apportant des modifications rédactionnelles au texte sur la base des délibérations du Groupe d'experts. Le second consistait à diviser le document en plusieurs brochures distinctes en fonction des différentes catégories de sources. Les deux modèles comporteraient l'établissement d'un CD-ROM interactif. Il a été suggéré d'établir éventuellement une notice liminaire afin d'aider à mieux faire connaître les directives.

15. Lors du débat qui a suivi, les experts ont examiné ces modèles et d'autres moyens de modifier le document en ce qui concerne tant sa conception que l'agencement du texte en vue de le rendre plus accessible aux différents utilisateurs, en particulier à ceux des pays en développement et des pays à économie en transition.

16. Le Groupe d'experts a prié le secrétariat d'éditer les directives révisées et d'élaborer plus avant le modèle des brochures distinctes en vue de le soumettre au Groupe d'experts pour examen à sa prochaine réunion. Chaque brochure pourrait comporter une recommandation indiquant qu'il faudrait la lire en parallèle avec les autres parties pertinentes des directives.

2. Améliorer les directives pour déterminer et prendre en compte plus pleinement les besoins et circonstances des pays et régions en développement

17. Pour améliorer les directives en vue de déterminer et de prendre en compte plus pleinement les besoins et les circonstances des pays et régions en développement, le Groupe d'experts a proposé d'y inclure plusieurs études de cas concernant leurs besoins et circonstances. On a estimé que les études de cas devraient porter sur un large éventail de techniques et d'opérations en cours. En outre, l'attention a été appelée sur les incidences financières de l'adoption des meilleures techniques disponibles, en particulier dans les pays en développement, et sur les coûts liés à l'application de ces techniques pour les petites et moyennes entreprises et pour les entreprises dont le niveau de production est faible. La question des mesures d'amélioration continue en vue de la réduction des émissions a également été soulevée. Des suggestions ont été faites quant à la façon de modifier les directives pour répondre notamment à ces préoccupations.

¹ Aux fins du présent document, les directives sur les meilleures techniques disponibles et les orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales sont dénommées « les directives ».

18. Le Groupe d'experts a décidé de revenir sur la question une fois que les besoins et circonstances des pays en développement auront été traités dans les différents chapitres.

3. Considérations dont les pays pourraient tenir compte lorsqu'ils définissent les spécifications des meilleures techniques disponibles, y compris les considérations économiques et sociales

19. Lors du débat général sur les considérations dont les pays pourraient tenir compte lorsqu'ils définissent les spécifications des meilleures techniques disponibles, y compris les considérations économiques et sociales telles que décrites dans la Convention, il a été souligné que ces considérations étaient déjà traitées en partie dans la version actuelle des directives. L'attention a été appelée sur la question des surcoûts et sur la nécessité d'un financement et on a estimé que les directives pourraient être renforcées également à cet égard. L'attention a également été appelée sur le rôle possible du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en la matière. Il a notamment été suggéré de porter la question à l'attention de la Conférence des Parties lors de sa deuxième réunion.

20. Le Groupe d'experts a noté que le secrétariat était en train d'établir un document d'orientation sur l'évaluation sociale et économique, qui était destiné à être utilisé en liaison avec les plans nationaux de mise en œuvre que la Conférence des Parties examinerait à sa deuxième réunion. Il est convenu d'appeler l'attention sur les liens entre ce document et les questions connexes traitées dans les directives.

4. Solutions de remplacement disponibles, y compris les solutions autochtones, utilisation de matériels, produits et procédés modifiés ou de remplacement, et établissement de critères pour évaluer ces solutions de remplacement

21. Lors du débat général au sujet de la fourniture de renseignements supplémentaires sur les solutions de remplacement disponibles, y compris les solutions autochtones, sur l'utilisation de matériels, produits et procédés modifiés ou de remplacement s'agissant des sources de l'Annexe C et sur l'établissement de critères pour évaluer ces solutions de remplacement, l'attention a notamment été appelée sur l'importance des solutions de remplacement autochtones. Il a été noté que la question de l'inclusion des matériels, produits et procédés modifiés ou de remplacement dans les directives était distincte de celle de la prise en considération des solutions de remplacement dans l'application des meilleures techniques disponibles et que ces deux questions devraient être traitées séparément. On a recensé un certain nombre d'études de cas intéressantes sur les solutions de remplacement disponibles et l'utilisation de matériels, produits et procédés modifiés ou de remplacement, à propos, en particulier, du traitement et de la réduction au minimum des déchets médicaux, municipaux et dangereux. Les experts ont également examiné le type de critères à utiliser pour évaluer les solutions de remplacement par rapport aux techniques et pratiques classiques.

22. Le Groupe d'experts a décidé de procéder, sur cette question, à des travaux intersession dont les résultats seraient présentés à sa deuxième réunion.

B. Groupes de contact sur les catégories de sources et les questions intersectorielles

23. Le Groupe d'experts a créé des groupes de contact sur les différentes catégories de sources inscrites dans les parties II et III de l'Annexe C de la Convention et les a chargés d'étoffer et d'améliorer le projet de directives au cours de la session en examinant et en incorporant, s'il y a lieu, les observations reçues; en examinant les résultats des consultations régionales tenues avant la première réunion de la Conférence des Parties et comment ils devraient être pris en compte dans les directives; en examinant les rejets dans tous les milieux; en examinant les solutions de remplacement et les substituts et comment ils pourraient être incorporés dans les directives; en tenant compte de la situation particulière des pays en développement et des pays à économie en transition; en déterminant les études de cas qui pourraient être mentionnées en référence dans les différentes directives relatives à des sources particulières et celles qui pourraient être incorporées dans les directives; et en tenant compte des informations sur les coûts et sur les facteurs sociaux et économiques. Il a été demandé aux groupes de contact de déterminer les travaux supplémentaires qui pourraient être nécessaires et ce qui devrait être fait pour mener à bonne fin les éventuels travaux intersession sur les directives avant la troisième réunion de la Conférence des Parties. Le Groupe d'experts a également créé des groupes de contact sur un certain nombre de questions intersectorielles.

24. Il a été rendu compte en plénière des résultats des réunions des groupes de contact.

1. Catégories de sources inscrites dans la partie II de l'Annexe C de la Convention

25. Le groupe de contact sur les incinérateurs de déchets a examiné trois propositions tendant à restructurer et à rendre plus accessible les nombreuses informations complexes données dans les directives au sujet de l'incinération des déchets, ainsi qu'une proposition tendant à ce qu'un document d'accompagnement des directives soit établi sur la gestion des déchets. Les experts de la Suisse et du Réseau international d'élimination des polluants organiques persistants (IPEN) ont fait savoir qu'ils étaient prêts à établir un tel document. Il a été noté que l'on avait besoin d'informations supplémentaires sur les traitements de remplacement des déchets médicaux.

26. Le groupe de contact sur le brûlage de déchets dangereux dans des fours à ciment a restructuré le chapitre consacré à cette catégorie de sources afin de faire une distinction entre les modes de fonctionnement dans la production de ciment. Il a été noté que cela rendrait le texte nettement plus facile à utiliser. Il a aussi été noté que l'on effectuerait des renvois aux chapitres intersectoriels sur les techniques de gestion et d'élimination des déchets. On a fait observer que la section relative aux exigences de performance était trop limitée et reconnu qu'il fallait entreprendre des travaux intersession supplémentaires sur les directives.

27. Le groupe de contact sur la production de pâte à papier a appelé l'attention sur la nécessité de préciser les principaux problèmes posés dans le chapitre consacré à sa production et sur le fait que les informations qu'il contenait devaient être plus équilibrées. Ce chapitre conserverait la même structure, mais il faudrait remanier le résumé en vue d'y faire figurer des informations supplémentaires. Il serait demandé au Chili, à la Chine, à la Finlande, au Japon, au Kenya, au Fonds mondial pour la nature (WWF), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) de fournir ces informations supplémentaires.

28. Au groupe de contact sur les procédés thermiques dans l'industrie métallurgique, les discussions ont porté sur quatre grands thèmes : production artisanale, niveaux de performance qui peuvent être atteints, travaux intersession et nécessité de disposer d'informations supplémentaires. Le groupe a noté que l'inclusion dans les directives de développements supplémentaires sur la production artisanale répondrait aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition. Un certain nombre de sources avaient été consultées en vue de redéfinir les niveaux de performance qui peuvent être atteints; on a noté qu'il pourrait être nécessaire d'examiner ces sources plus avant. Des informations supplémentaires ont été demandées, notamment à propos de la production artisanale et des petites entreprises de zinc et de cuivre.

2. Catégories de sources inscrites dans la partie III de l'Annexe C de la Convention

29. Le groupe de contact sur la combustion à ciel ouvert de déchets, y compris dans les décharges, a noté que les directives encourageaient une mauvaise pratique environnementale car elles donnaient actuellement l'impression que la combustion de déchets à ciel ouvert était acceptable. Il a estimé qu'il fallait supprimer une grande partie des informations en vue de décourager la combustion à ciel ouvert. Après quelques discussions, le groupe de contact est convenu de conserver les informations générales et d'inclure des données supplémentaires sur la production de polluants organiques persistants lors de diverses opérations de combustion à ciel ouvert. Il a convenu qu'il fallait réexaminer la question des décharges et faire figurer, dans la section sur la gestion des déchets, des informations particulières sur l'entretien des décharges. Les experts de l'IPEN et de la Banque mondiale ont fait savoir qu'ils étaient prêts à communiquer ces informations, et notamment des études de cas pertinentes. Les autres experts ont été engagés à prêter leur concours.

30. Le groupe de contact sur les procédés thermiques de l'industrie métallurgique autres que ceux mentionnés dans la partie II de l'Annexe C et sur le chauffage lent de câbles en cuivre ont indiqué que les observations écrites et celles qui résultaient des consultations régionales avaient été examinées. Des informations supplémentaires aisément accessibles seraient demandées au Canada sur les installations de production d'aluminium de première fusion au niveau international; aux Philippines et à la Thaïlande sur la production de plomb de deuxième fusion; à la Norvège sur la production de magnésium; et à l'Union européenne sur les documents de référence concernant les meilleures techniques disponibles. On solliciterait également des informations supplémentaires sur d'autres questions précises telles que les hauts fourneaux, les cubilots utilisés dans les fonderies, les petites installations et les chlorures de polyvinyle dans les accumulateurs au plomb.

31. Le groupe de contact sur les sources de combustion résidentielles a indiqué que des informations supplémentaires étaient nécessaires à propos de certains combustibles et de la production de charbon de bois tout en notant qu'il fallait également se pencher sur les rejets dans tous les milieux et faire une plus grande place à l'éducation et à la sensibilisation. Il a appelé l'attention sur l'intérêt que pouvaient présenter des études de cas régionales sur la cuisson des aliments et le chauffage et a noté que l'on fournirait des données d'essai sur le bois provenant de Nouvelle-Zélande et des données sur les programmes de surveillance en République tchèque.
32. Parmi les thèmes abordés lors des discussions au groupe de contact sur la combustion de combustibles fossiles dans les chaudières de centrale et les chaudières industrielles et sur les installations de brûlage de bois et de combustibles issus de la biomasse figuraient la nécessité d'assurer la cohérence dans la présentation des informations, et notamment des unités statistiques normalisées, et la possibilité de transférer certaines informations à la section des directives consacrées aux questions intersectorielles. En ce qui concerne les installations de brûlage de bois et de combustibles issus de la biomasse, il a été jugé nécessaire au sein du groupe de contact d'inclure des informations sur davantage de types de combustibles; de prendre en considération les nombreuses opérations industrielles de combustion résidentielle de biomasse; et d'actualiser les informations à la lumière des développements récents, en particulier du renchérissement du combustible. On s'attendait à recevoir beaucoup d'études de cas, et notamment un certain nombre des régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique.
33. Le groupe de contact sur les procédés spécifiques de production de substances chimiques entraînant des rejets de produits chimiques inscrits à l'Annexe C était favorable à ce que l'on apporte certaines améliorations à la structure du texte en vue de le rendre plus clair, notamment en fournissant un glossaire pour les directives; en ajoutant des sources bibliographiques, davantage d'informations pratiques et des études de cas; et en utilisant la terminologie de manière plus précise. Des données supplémentaires étaient nécessaires.
34. Le groupe de contact sur les fours crémateurs et la destruction de carcasses d'animaux s'est d'abord concentré sur les fours crémateurs en notant que l'injection de charbon actif aux fins de la maîtrise du mercure entraînait également une réduction des dioxines et serait traitée dans les directives. Il a été indiqué que les recherches menées en Thaïlande donnaient une idée des procédés qui pourraient être appliqués dans les pays en développement. Il a également été noté que l'on s'inquiétait quelque peu au sein du groupe de contact du caractère irréaliste des niveaux de performance actuels pour les petites installations; ces niveaux seraient donc révisés. Parmi les autres domaines dans lesquels le texte pourrait être renforcé figuraient les considérations sociales et culturelles, l'élimination des cendres et les opérations préliminaires à la crémation. En ce qui concerne la destruction de carcasses d'animaux, le groupe était favorable à ce qu'on inclue davantage d'indications sur les décharges en tant que solutions de remplacement à l'incinération et sur l'emploi de bûchers. Il a été noté que l'on manquait de données sur cette source et que l'on s'attendait à recevoir des informations supplémentaires de Nouvelle-Zélande et de l'organisation non gouvernementale Health Care without Harm.
35. Le groupe de contact sur la teinture des textiles ou du cuir a estimé que des développements supplémentaires sur les activités artisanales et la surveillance étaient nécessaires et l'on a sollicité de nouvelles informations sur le traitement des boues dans l'industrie lainière et sur les solutions de remplacement plus sûres au pentachlorophénol.
36. Le groupe de contact sur les raffineries d'huiles usées a noté que le chapitre sur cette catégorie de sources contenait actuellement un résumé mais pas d'autre texte faute de preuve que de nouveaux polluants organiques persistants étaient produits involontairement dans ces raffineries. Le groupe a défini un ensemble de lignes directrices pour les travaux intersession à mener en vue d'achever ce chapitre.
37. Le groupe de contact sur les véhicules à moteur, notamment ceux utilisant de l'essence au plomb, a noté qu'une étude effectuée au Royaume-Uni avait fourni de nouvelles informations sur les émissions des moteurs diesel. Le groupe a décidé de faire figurer dans les directives des informations supplémentaires sur les solutions de remplacement, et notamment sur la sensibilisation. En outre, on s'attendait à recevoir des données de mesure pour les biocombustibles et des données sur les moteurs deux-temps, mais celles-ci n'étaient pas encore disponibles. En ce qui concerne les installations de broyage des épaves de véhicules, les questions ont été considérées comme très complexes et l'on n'avait pas trouvé de preuves nouvelles de la formation de sous-produits. Il a été suggéré que le texte comprenne un résumé et une liste des sites Internet sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour l'exploitation des installations de broyage.

3. Questions intersectorielles

38. Le groupe de contact sur les considérations relatives à la gestion des déchets a estimé que le texte actuel était trop condensé et qu'il gagnerait à ce que l'on y ajoute des informations supplémentaires qui seraient utiles aux législateurs et aux autorités des pays. Il a défini des questions nouvelles et les questions pour lesquelles un renforcement était nécessaire ainsi qu'une structure qui faciliterait la rédaction. Des définitions des déchets dangereux et de la gestion des déchets étaient nécessaires et une section sur l'éducation du public était indispensable. Des critères destinés à aider les pays à choisir des solutions de remplacement en matière de gestion des déchets et à en déterminer les avantages et les inconvénients étaient également nécessaires. Le but était d'encourager les pays à prendre conscience de l'importance qu'il y avait d'élaborer des stratégies nationales de gestion des déchets axées sur la réduction des polluants organiques persistants dans le contexte de la Convention de Stockholm. Des informations sur les possibilités en matière de zéro déchet, la réduction des polluants organiques persistants produits involontairement et les considérations sociales et économiques ainsi que certaines études de cas seraient incluses dans les directives.

39. Le groupe de contact sur l'étude de solutions de remplacement pour les sources nouvelles a estimé que le terme « solutions de remplacement » pouvait généralement être interprété comme englobant la substitution à moins qu'il ne soit fait référence à une partie déterminée de la Convention. De nombreuses observations reçues donnant à penser que l'expression « méthode de la liste de contrôle » mentionnée dans les directives était équivoque, il fallait préciser dans quel sens on entendait l'employer. La désagrégation de certaines des informations contenues dans le chapitre sur les solutions de remplacement améliorerait le texte; par exemple, la question de la santé devrait être traitée comme un élément distinct.

40. Le groupe de contact sur les questions intersectorielles autres que la gestion des déchets a étudié comment améliorer le texte des directives, notamment en ajoutant une introduction générale concernant les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales et des informations sur le traitement des eaux usées et des déchets solides. Le groupe souhaitait appeler l'attention sur les co-avantages de la maîtrise des polluants organiques persistants produits involontairement et sur la différence entre élimination et captage. On pourrait actualiser les informations techniques sur la gestion des gaz de combustion et autres résidus et sur la mesure des rejets, leur surveillance et l'établissement de rapports à leur sujet et restructurer la sous-section consacrée aux mécanismes de formation afin d'y inclure des données sur la formation des polychlorobiphényles et de l'hexachlorobenzène. Il fallait examiner plus avant l'intérêt de cette section du point de vue des articles 10 et 11 de la Convention.

C. Réponse à la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle lors de sa septième réunion

41. Le Groupe d'experts avait également été chargé par la Conférence des Parties d'examiner la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle lors de sa septième réunion et, si possible, dans la pratique, de recueillir des informations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales en ce qui concerne les polluants organiques persistants produits involontairement, et notamment sur les techniques récentes de destruction et de transformation irréversibles mentionnées dans les directives techniques générales de la Convention de Bâle.

42. Le représentant du secrétariat de la Convention de Bâle a fait un bref exposé sur la question.

43. Au cours du débat qui a suivi, il a été noté que la Convention de Stockholm était une convention récente axée sur les polluants organiques persistants alors que la Convention de Bâle existait depuis longtemps et disposait d'une vaste expérience dans le domaine de la gestion des déchets. En conséquence, les experts ont étudié le meilleur moyen de répondre à l'invitation de la Convention de Bâle durant la réunion en cours et entre les sessions. Plusieurs experts ont évoqué la question du coût-efficacité des différentes options pour la destruction des déchets en notant qu'il serait peut-être plus viable économiquement d'exporter les déchets toxiques vers des installations de traitement appropriés au lieu de construire de telles installations dans le pays d'origine.

44. Le Groupe d'experts a décidé de créer un groupe de contact pour examiner la question plus avant, et ce groupe de contact a rendu compte de ses travaux.

45. Le Groupe d'experts a examiné les résultats des délibérations du groupe de contact et a décidé de présenter à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, lors de sa deuxième réunion, un rapport sur sa réponse à la demande de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle. Ce texte est reproduit dans l'annexe I au présent rapport.

46. Le Groupe d'experts a en outre décidé de créer un groupe de contact intersession sur la question et d'organiser, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles, une réunion à ce sujet. Le secrétariat de la Convention de Bâle étudierait la possibilité de tenir une telle réunion à l'occasion de celle du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle prévue au début d'avril 2006.

IV. Préparatifs de la réunion suivante

47. Le Groupe d'experts a approuvé un calendrier pour l'exécution des travaux intersession en prévision de sa deuxième réunion. Ce calendrier est indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

48. Le Groupe d'experts a également décidé de créer des groupes de travail pour l'exécution des travaux intersession destinés à améliorer ou à renforcer les différents chapitres du projet de directives et a en outre nommé des chefs de file parmi ses membres pour coordonner ces travaux. Il a été demandé à chaque groupe de travail de réviser le chapitre pertinent du projet de directives sur la base des résultats des consultations régionales organisées à leur sujet avant la première réunion de la Conférence des Parties; des amendements apportés et des observations formulées durant la réunion en cours; des observations que les Parties et d'autres devaient soumettre pendant l'intersession; et des tâches définies dans le mandat du Groupe d'experts, tel qu'il figure dans la décision SC-1/19 adoptée par la Conférence des Parties à sa première réunion.

49. On trouvera à l'annexe III au présent rapport la liste des experts qui se sont proposés pour diriger les travaux, suivie d'une matrice indiquant le nom des experts qui ont déclaré souhaiter participer aux travaux à mener par les groupes de travail pendant l'intersession ainsi que les domaines dans lesquels il souhaitaient y prendre part.

50. Le Groupe d'experts s'est félicité de l'invitation adressée par l'expert de la Chine de tenir sa deuxième réunion à Beijing. Cette invitation serait examinée plus avant lors de consultations entre le Gouvernement chinois et le secrétariat. L'expert du Kenya a quant à lui proposé que la réunion se tienne à Nairobi. Le Groupe d'experts a programmé provisoirement sa deuxième réunion du 4 au 9 décembre 2006; ces dates seraient confirmées compte tenu du calendrier des réunions d'autres accords multilatéraux pertinents sur l'environnement.

V. Questions diverses

1. Centre d'échange d'informations

51. Au titre de ce point, l'attention a été appelée sur les dispositions du paragraphe 4 de l'article 9 de la Convention, aux termes duquel le secrétariat devrait jouer le rôle de centre d'échange d'informations sur les polluants organiques persistants. Le Groupe d'experts s'est déclaré très favorable à la création d'un tel centre.

2. Consultations régionales

52. Le Groupe d'experts a prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser, si les fonds disponibles le permettaient, une deuxième série de consultations régionales informelles entre la deuxième réunion du Groupe d'experts et la troisième session de la Conférence des Parties. Il a en outre été suggéré que des ateliers régionaux de sensibilisation soient organisés pendant l'intersession qui précèdera la deuxième réunion du Groupe d'experts. Il a également été demandé au secrétariat d'envisager d'organiser une séance d'information sur les travaux en cours au sujet des directives pendant la deuxième réunion de la Conférence des Parties.

VI. Adoption du rapport

53. Le Groupe d'experts a adopté son rapport sur la base du projet de texte distribué pendant la réunion, tel que modifié et étant entendu que l'on confierait aux coprésidents le soin de finaliser le rapport en consultation avec le secrétariat.

VII. Clôture de la réunion

54. A la suite de l'échange de courtoisies d'usage, les coprésidents ont prononcé la clôture de la réunion le vendredi 2 décembre 2005 à 13 h 20.

Annexe I

Réponse à la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle lors de sa septième réunion

1. Le Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales a examiné la demande de la Convention de Bâle invitant les organes de la Convention de Stockholm à étudier les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour les polluants organiques persistants produits involontairement, et notamment les techniques récentes de destruction et de transformation irréversible mentionnées dans les directives techniques générales.
2. La Convention de Bâle a recensé dix procédés qui pourraient être autorisés aux fins de la destruction et de la transformation irréversible des polluants organiques persistants contenus dans des déchets lorsqu'ils sont appliqués de façon que les résidus et les rejets ne présentent pas les caractéristiques de polluants organiques persistants.
3. Le Groupe d'experts note que deux procédés (co-incinération en four de cimenterie² et incinération des déchets dangereux) sont déjà traités dans le projet actuel de directives sur les meilleures techniques disponibles et d'orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales.
4. Le Groupe d'experts a créé un groupe de travail pour évaluer les autres procédés, mais note que l'on ne dispose pas de données suffisantes sur les rejets de polluants organiques persistants produits involontairement pour pouvoir les évaluer.
5. Le Groupe d'experts a donc invité les Parties et d'autres à communiquer les données sur les rejets de polluants organiques persistants produits involontairement et les informations pertinentes sur les opérations dont ils pourraient disposer à propos des procédés suivants utilisés dans leur pays :
 - Réduction par un métal alcalin
 - Décomposition catalysée par une base
 - Hydro-déchloration catalytique
 - Réduction chimique en phase gazeuse
 - Réactions de déchloration photochimique et de déchloration catalytique
 - Jet de plasma
 - Méthode au tert-butoxy de de potassium
 - Oxydation dans l'eau supercritique et oxydation dans l'eau sous-critique
6. Le Groupe d'experts a également demandé aux Parties et à d'autres, en consultation avec le secrétariat, de nommer des experts supplémentaires en mesure d'aider à évaluer ces procédés. Les membres du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle et du secrétariat de celle-ci pourraient fournir les compétences pertinentes.
7. Le Groupe d'experts propose que le groupe de travail se réunisse à une date à fixer en consultation avec le secrétariat de la Convention de Stockholm pour établir une réponse circonstanciée à la demande de la Convention de Bâle. Il propose que le groupe de travail tienne sa réunion à une date proche de celles d'autres réunions comme la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm et la réunion de consultation sur les PCB prévue en mai 2006.
8. La réponse à la demande de la Convention de Bâle serait soumise à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm pour examen lors de sa troisième réunion et transmise à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle.

² « Co-incinération en four de cimenterie » est l'expression employée dans le cadre de la Convention de Bâle, tandis qu'à l'alinéa b) de la partie II de l'Annexe C, la Convention de Stockholm parle de « brûlage de déchets dangereux dans des fours à ciment ».

Annexe II

Calendrier des travaux intersession à mener en prévision de la deuxième réunion du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales

15 décembre 2005	Date limite pour l'envoi par le secrétariat d'une demande adressée aux membres et à d'autres pour qu'ils fournissent les informations supplémentaires pertinentes qui ont été indiquées
30 janvier 2006	Date limite pour la communication au secrétariat, par les membres et les autres parties prenantes intéressées, d'informations supplémentaires se rapportant aux travaux du Groupe d'experts
7 février 2006	Date limite pour la distribution aux groupes de travail par le secrétariat d'une compilation des observations reçues
13 avril 2006	Date limite pour la présentation au secrétariat, par les coordonnateurs des groupes de travail du Groupe d'experts, d'orientations révisées sur les catégories de sources et les questions intersectorielles
25 avril 2006	Date limite pour la distribution par le secrétariat, pour observations, des orientations révisées aux membres du Groupe d'experts et à d'autres
30 mai 2006	Date limite pour la présentation des observations au secrétariat
7 juin 2006	Date limite pour l'envoi par le secrétariat aux groupes de travail d'une compilation des observations reçues
25 juillet 2006	Date limite pour la présentation par les coordonnateurs des groupes de travail au secrétariat de s deuxièmes projets révisés des orientations (tenant compte des observations reçues)
29 septembre 2006	Date limite pour la distribution par le secrétariat des orientations éditées et révisées en tant que documents officiels de pré-session pour la deuxième réunion du Groupe d'experts
4 - 9 décembre 2006	Deuxième réunion du Groupe d'experts

Annexe III

Tableau 1. Coordonnateurs des travaux intersession du Groupe d'experts

TACHE		CHEF DE FILE
Section II : Considération d'alternatives dans l'application de meilleures techniques disponibles		
II.A	Considération d'alternatives dans la Convention de Stockholm	M. José Maria Lorenzo (Mexique)
II.B	Considération d'alternatives pour de nouvelles sources : approche à l'aide de liste de vérification	
II.C	Autres considérations de la Convention de Stockholm	
Section III : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales : directives, principes et considérations croisées		
III.A	Directives	M. Stefan Einardsson (Islande)
III.B	Principes généraux	
III.C	Considérations croisées : i) Substances chimiques de l'Annexe C; mécanismes de formation iii) Gestion des gaz de combustion et autres résidus iv) Formation des décideurs et du personnel technique v) Mesure, surveillance et présentation des rapports sur les rejets	
III.C	Considérations croisées : ii) Considérations sur la gestion des déchets	M. Hans-Peter Fahrni (Suisse)
Section V : Conseils/directives par catégorie de sources : catégories de source dans la partie II de l'Annexe C		
V.A	Incinérateurs de déchets	M. Siegmund Bohmer (Autriche) et M. Gang Yu (Chine)
V.B	Les fours à ciment brûlant des déchets dangereux	Mme Steffi Richter (Allemagne)
V.C	Fabrication de pâte utilisant le chlore élémentaire ou des produits chimiques générant du chlore élémentaire	Mme Hille Hyttiä (Finlande)
V.D	Procédés thermiques dans l'industrie métallurgique	M. Patrick G. Finlay (Canada)
Section VI : Conseils/directives par catégorie de sources : catégories de source dans la partie III de l'Annexe C		
VI.A	Brûlage à l'air libre de déchets, y compris les feux de décharge	M. Francis Kihumba (Kenya)
VI.B	Procédés thermiques dans l'industrie métallurgique non mentionnés dans l'Annexe C, partie II	M. Patrick G. Finlay (Canada)
VI.C	Sources de combustion résidentielle	M. Moore Moffat (Botswana)
VI.D	Chaudières industrielles et de production d'électricité utilisant des combustibles fossiles	M. Chris Mobbs (Australie)
VI.E	Installations d'incinération de bois et d'autres combustibles à base de biomasse	
VI.F	Procédés de fabrication de produits chimiques spécifiques rejetant les substances chimiques inscrites à l'Annexe C	Mme Ruta Bendere (Lettonie)
VI.L	Brûlage de câbles en cuivre	M. Patrick G. Finlay (Canada)
VI.G	Crématoires	Mme Nicola Lettington (Royaume-Uni)
VI.I	Destruction de carcasses d'animaux	
VI.H	Véhicules à moteur, en particulier ceux utilisant l'essence au plomb	M. Shinichi Sakai (Japon)
VI.K	Unités de déchetage pour le traitement de véhicules en fin de vie	
VI.J	Teinture et apprêtage de textiles et de cuirs	Mme Genandrialine L. Peralta (Philippines)
VI.M	Raffineries d'huiles usagées	M. Tomas Perruolo (Vénézuéla)
Réponse à la demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle lors de sa septième réunion		Mr. Chris Mobbs (Australie)

Tableau 2. Experts souhaitant participer aux travaux intersession sur les directives

Experts		Section II - Considération d'alternatives	Section III - Considérations croisées i), iii) à v)	Section III - Considérations croisées : ii) considérations sur la gestion des déchets	Catégories de sources de la partie II de l'Annexe C				Catégories de sources de la partie III de l'Annexe C																
					Incinérateurs de déchets	Fours à ciment brûlant des déchets dangereux	Production de pâte à papier en utilisant le chlore élémentaire	Procédés thermiques dans la métallurgie	Combustion de déchets à ciel ouvert, y compris la combustion dans les sites d'enfouissement	Procédés thermiques dans la métallurgie non mentionnés dans l'Annexe C, partie II	Sources de combustion résidentielles	Chaudières de production d'électricité et industrielle s, à combustible fossile	Installations brûlant du bois et d'autres combustibles à base de biomasse	Procédés spécifiques de fabrication chimique pouvant rejeter des substances chimiques inscrites à l'Annexe C	Crématoires	Véhicules à moteur, en particulier ceux fonctionnant à l'essence au plomb	Destruction de carcasses d'animaux	Teinture et apprêt des textiles et du cuir	Unités pour le déchetage de véhicules en fin de vie	Brûlage lent des câbles en cuivre	Raffinerie s d'huiles usées	Réponse à la demande de Bâle			
Allemagne	Steffi Richter	v			v									v											v
Argentine	Luis Alberto Tournier		v	v	v	v	v	v	v	v	v	v													v
Arménie	Anahit Aleksandryan				v	v	v	v		v	v	v												v	
Australie	Chris Mobbs	v	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v												v
Autriche	Siegmund Böhmer	v	v	v	v	v	v	v		v	v	v													v
Bénin	Chabi Séké Morakpai		v	v	v	v	v	v	v	v														v	
Botswana	Moore Moffat		v	v	v				v		v	v					v	v							
Brésil	Carlos E. Komatsu	v	v	v	v	v	v	v		v		v	v				v							v	
Canada	Patrick G. Finlay	v	v	v	v	v	v	v		v			v										v	v	
Chili	Alex Kurt Berg G.	v		v	v	v	v	v	v		v		v										v	v	
Chine	Gang Yu		v		v		v		v					v											
Djibouti	Ahmed Houssein Bouh		v	v				v		v													v	v	
Espagne	Ignacio Quintana	v	v	v		v	v	v		v		v		v							v			v	v
Fidji	Razia Zahina Zariff																								
Finlande	Hille Hyttia		v		v		v		v			v	v									v			v
France	Emmanuel Fiani		v		v			v			v		v		v								v		
Ghana	Sam Adu-Kumi		v	v	v				v		v			v			v	v							v
Islande	Stefan Einarsson		v		v	v				v															
Japon	Shinichi Sakai		v		v	v		v		v							v					v			v
Kenya	Francis Kihumba		v	v			v		v			v	v												
Lettonie	Ruta Bendere			v	v				v					v											
Mali	Bakary Toure																								
Mexique	José Maria Lorenzo	v				v						v	v												
Mongolie	Tuul Tudevbar			v	v				v				v												v

Experts		Section II - Considération d'alternatives	Section III - Considérations croisées d), iii) à v)	Section III - Considérations croisées : ii) considérations sur la gestion des déchets	Catégories de sources de la partie II de l'Annexe C				Catégories de sources de la partie III de l'Annexe C																
					Incinérateurs de déchets	Fours à ciment brûlant des déchets dangereux	Production de pâte à papier en utilisant le chlore élémentaire	Procédés thermiques dans la métallurgie	Combustion de déchets à ciel ouvert, y compris la combustion dans les sites d'enfouissement	Procédés thermiques dans la métallurgie non mentionnés dans l'Annexe C, partie II	Sources de combustion résidentielles	Chaudières de production d'électricité et industrielles, à combustible fossile	Installations brûlant du bois et d'autres combustibles à base de biomasse	Procédés spécifiques de fabrication chimique pouvant rejeter des substances chimiques inscrites à l'Annexe C	Crématoires	Véhicules à moteur, en particulier ceux fonctionnant à l'essence au plomb	Destruction de carcasses d'animaux	Teinture et apprêt des textiles et du cuir	Unités pour le déchetage de véhicules en fin de vie	Brûlage lent des câbles en cuivre	Raffineries d'huiles usées	Réponse à la demande de Bâle			
Nigéria	Oladapo A. Afolabi			v	v			v							v									v	
Norvège	Christel Benestad				v						v														
Nouvelle-Zélande	Louise Wickham			v				v			v														
Oman	Saeed bin Ali Al-Zedjali				v			v																v	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Katrina Solien			v	v			v			v								v						
Philippines	Genandrialine L. Peralta			v		v						v	v						v						
Portugal	Lina Margarida Guerreiro Morals Pereira			v		v						v	v						v						
République de Moldova	Fliur Z. Macaev				v	v	v																	v	
République tchèque	Ivan Holoubek			v	v	v		v			v				v										
Royaume-Uni	Nicola Lettington		v	v				v	v		v				v		v								
Rwanda	Aloys Kamatari	v			v	v		v			v		v												v
Suède	Bo Wahlström	v	v																						v
Suisse	Hans-Peter Fahrni			v	v			v																	
Thaïlande	Nares Chuersuwan				v	v		v							v									v	
Tunisie	Lotfi Ben Said			v			v		v										v						
Uruguay	Marisol Mallo	v		v	v	v						v	v						v						
Venezuela	Tomas Perruolo	v	v	v		v		v			v													v	
Yémen	Gamal Abdo Allozy																								

Experts					Catégories de sources de la partie II de l'Annexe C				Catégories de sources de la partie III de l'Annexe C																
		Section II- Considération d'alternatives	Section III - Considérations croisées b), iii) à v)	Section III - Considérations croisées :ii) considérations sur la gestion des déchets	Incinérateurs de déchets	Fours à ciment brûlant des déchets dangereux	Production de pâte à papier en utilisant le chlore élémentaire	Procédés thermiques dans la métallurgie	Combustion de déchets à ciel ouvert, y compris la combustion dans les sites d'enfouissement	Procédés thermiques dans la métallurgie non mentionnés dans l'Annexe C, partie II	Sources de combustion résidentielles	Chaudières de production d'électricité et industrielles, à combustible fossile	Installations brûlant du bois et d'autres combustibles à base de biomasse	Procédés spécifiques de fabrication chimique pouvant rejeter des substances chimiques inscrites à l'Annexe C	Crématoires	Véhicules à moteur, en particulier ceux fonctionnant à l'essence au plomb	Destruction de carcasses d'animaux	Teinture et apprêt des textiles et du cuir	Unités pour le déchetage de véhicules en fin de vie	Brûlage lent des câbles en cuivre	Raffineries d'huiles usées	Réponse à la demande de Bâle			
Amika Association	Jindrik Petrlik	v	v	v	v	v		v	v	v		v		v		v									v
CEMBUREAU	Willem van Loo	v	v	v	v	v		v	v	v		v		v		v				v	v				v
EHF	Jack Weinberg	v	v	v	v	v		v	v	v		v		v		v				v	v				v
GAIA	Emmanuel C.Calozzo	v	v	v	v	v		v			v														
ICCA	William Carroll		v	v	v		v	v																	
CIMM	Dennis Kemp		v	v				v		v															
PNUE	Heidelore Fiedler			v	v	v		v	v							v				v	v			v	v
CMC	Arseen Seys	v	v	v	v	v										v									
Banque mondiale	Catalina Marulanda			v	v	v			v					v											v
WWF	Clifton Curtis	v	v		v	v																			
Observateurs																									
Afrique du Sud	Zini Mokhine			v								v													
Allemagne	Ute Karl		v			v						v		v											
Chine	Sun Yangzhao	v	v	v	v	v	v	v	v	v		v		v		v									v
Espagne	Oscar Gonzalez	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v		v		v									v
Espagne	José Luis Carrasco	v	v	v	v	v	v	v	v	v		v		v		v									v
Etats-Unis d'Amérique	Dale Evarts	v	v	v	v	v		v			v														
Italie	Pasquale Spezzano							v		v					v						v	v			
Japon	Hirofumi Aizawa		v		v		v	v	v	v					v						v				v
IPEN	Alan Watson	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v